

MÉMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

Samedi, 19 mai 1894.

N 25.

Samstag, 19. Mai 1894.

Avis. — Ordre de la Couronne de chêne.

Par arrêté grand-ducal du 31 mars 1894, la médaille en bronze de l'Ordre de la Couronne de chêne a été conférée à M. François Hoffmann, ouvrier dans la manufacture de tabacs Wahl & Reining à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 1894.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Huissiers.

La Commission instituée par l'art. 6 de l'ordonnance royale grand-ducale du 24 septembre 1841, sur l'organisation du service des huissiers, se réunira au palais de justice à Luxembourg, le jeudi, 24 juin prochain, à 9 heures du matin, pour procéder à l'examen des candidats qui désirent obtenir le certificat de capacité prévu par ledit article.

Les candidats sont invités à faire parvenir leurs demandes, avant le 14 juin, au président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 1894.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Bekanntmachung. — Orden der Eichentrone.

Durch Großh. Beschluß vom 31. März 1894 ist dem Arbeiter der Tabakfabrik Wahl und Reining, Hrn. Franz Hoffmann, die bronzene Medaille des Ordens der Eichentrone verliehen worden.

Luxemburg, den 30. April 1894.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.*

Bekanntmachung. — Gerichtsvollzieher.

Die durch Art. 6 der Königl.-Großh. Verordnung vom 21. September 1841 über die Organisation des Gerichtsvollzieherdienstes eingesetzte Commission wird am Donnerstag, 21. Juni k., um 9 Uhr Vormittags, im hiesigen Justizpalaste zusammentreten, um zur Prüfung der Candidaten zu schreiten, welche das durch besagten Artikel vorgesehene Zeugniß zu erlangen wünschen.

Die Bewerber werden ersucht, ihre Gesuche vor dem 14. Juni k. an den Hrn. Präsidenten des Bezirksgerichtes zu Luxemburg gelangen zu lassen.

Luxemburg, den 19. Mai 1894.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.*

Arrêté du 15 mai 1894, concernant la répartition des subsides extraordinaires pour chemins vicinaux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu la loi du 25 décembre 1893, concernant le budget de l'État pour l'exercice 1894, et l'arrêté grand-ducal du même jour, qui en règle l'exécution ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les subsides extraordinaires indiqués au relevé ci-après, montant ensemble à la somme de 125,000 francs, sont accordés aux communes ci-après dénommées dans l'intérêt de la construction et de la réparation de leurs chemins vicinaux ou de raccordements avec les chemins de fer.

Ces subsides sont imputables sur l'art. 105 du budget des dépenses de 1894.

Art. 2. Les mandats de paiement des subsides accordés ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande et sur une attestation des agents de l'administration des travaux publics de leur ressort, par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidiés sont exécutés ou qu'au moins ils ont été adjugés ou relaissés en régie.

Il ne sera dérogé à cette disposition que par exception et pour autant seulement qu'il sera démontré que par des motifs plausibles les travaux subsidiés n'ont pu être ni adjugés, ni relaissés.

Art. 3. Les demandes et certificats dont s'agit à l'art. 2 seront adressés à la direction générale de l'intérieur, par l'intermédiaire de MM. les commissaires de district.

Luxembourg, le 15 mai 1894.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Beschluß vom 15. Mai 1894, betreffend die Verteilung der außergewöhnlichen Subsidien für Gemeindewege.

Der General-Director des Innern ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 25. Dezember 1893, über das Staatsbudget des Jahres 1894, und des Großherz. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend ;

Beschließt :

Art. 1. Die in nachstehendem Verzeichnisse erwähnten außerordentlichen Subsidien, im Gesamtbetrage von 125,000 Franken, sind nachbenannten Gemeinden zum Bau und Unterhalt ihrer Gemeindewege oder zu Verbindungen mit den Eisenbahnen bewilligt.

Diese Subsidien sind auf Art. 105 des Ausgabenbudgets von 1894 zu verrechnen.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subsidien werden den Gemeindevewaltungen erst auf ihr desfallsiges Gesuch und nach Eingabe einer Bescheinigung der betreffenden Wegebeamten, wodurch letztere unter eigener Verantwortung darthun, daß die subsidirten Arbeiten entweder vollendet, oder zum wenigsten versteigert bez. auf dem Wege der Regie verdinggabt sind, ausgehändigt werden.

Von dieser Maßregel wird nur ausnahmsweise Abstand genommen, und zwar dann, wenn bewiesen werden kann, daß aus triftigen Gründen die subsidirten Arbeiten noch nicht versteigert oder in Verding gegeben werden konnten.

Art. 3. Die in Art. 2 erwähnten Gesuche und Bescheinigungen sind der General-Direction des Innern durch Vermittelung der H. H. Districtscommissäre zu übersenden.

Luxemburg, den 15. Mai 1894.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Relevé des subsides extraordinaires pour chemins, accordés par arrêté du 15 mai 1894.

N ^o d'ordre.	NOMS des communes.	N ^o des chemins	Désignation des chemins.	Affectation des subsides.	Subsides accordés fr.
<i>District de Luxembourg.</i>					
1	Bascharage.	»	De Hautcharage à la route de Longwy.	Travaux neufs.	200
2	id.	»	De Niederborn à Linger.	id.	200
3	id.	»	De Bascharage par Hautcharage à Linger.	Entretien.	100
4	Clémency.	18	De Bascharage à Clémency.	Mise en état et entretien.	200
5	id.	162	De Clémency à la gare de Bettingen.	id.	200
6	id.	»	De Hautcharage par Fingig à Gras.	Travaux neufs.	300
7	Dippach.	25	De Mamer à la Weinstrasse.	Entretien.	150
8	id.	161	De Dahlem à Schouweiler.	id.	150
9	id.	»	De Bettange à Limpach.	Travaux neufs dans la traversée de Bettange.	200
10	id.	»	De Sprinkange à Limpach.	Travaux neufs.	300
11	id.	»	De Schouweiler à Sanem.	Entretien et travaux neufs.	150
12	Garnich.	162	De Clémency à la gare de Bettingen.	Entretien.	200
13	id.	»	De Garnich par Kahler à Bettingen.	Travaux neufs.	500
14	id.	»	Intérieur de Rivange.	id. et mur de sou- tènement.	500
15	Hobscheid.	27	De Steinfort à Kreutzerbuch.	Travaux neufs.	200
16	id.	28	Du chemin de Steinfort-Kreutzerbuch à la scierie de Fischbour.	Entretien et mise en état.	300
17	id.	»	De Septfontaines à Hobscheid (Eischstrasse)	Entretien.	200
18	Kehlen.	31	De Kehlen à Capellen.	id.	200
19	id.	32	De Mamer à Mersch par Kehlen.	id.	300
20	id.	203	De Mamer à Septfontaines.	Travaux neufs.	200
21	id.	»	De Meispelt à Kopstal.	id.	200
22	Kœrich.	26	De Herrenknop au chemin de Steinfort à Kreutzerbuch.	Entretien.	200
23	id.	128	De Nospelt à Windhof.	Travaux neufs.	400
24	id.	»	De Septfontaines à Hobscheid (Eischstrasse)	Entretien.	200
25	Kopstal.	33	De Luxembourg à la route de Mersch- Arlon au-delà de Septfontaines.	Redressement entre Kopstal et Kehlen.	400
26	id.	»	De Kopstal à Schmitzmühle.	Chaussée au lieu dit « An der Greecht ».	350
27	Mamer.	156	De Capellen à la station de Capellen.	Pavage.	400
28	id.	201	De Dippach à la station de Capellen.	Entretien et travaux neufs.	200
29	Septfontaines.	153	De Reckingen (route de Mersch-Arlon) à Septfontaines.	Entretien entre Septfontaines et Bour.	150
30	id.	164	De Capellen à Septfontaines.	Redressement entre Septfon- taines et Gœblange.	300
31	id.	»	De Septfontaines à Hobscheid (Eischstrasse)	Entretien.	200
32	id.	»	De Greisch à Tuntingen.	id.	150
33	Steinfort.	17	De Dahlem à Steinfort.	Entretien entre Steinfort et la station de Bettingen.	200
34	id.	162	De Clémency à la gare de Bettingen.	Entretien.	150

55	Steinfort.	163	De la gare de Bettingen à la route de Luxembourg-Arlon en-deça de Windhof.	Entretien et mise en état de la traversée de Bettingen.	500
56	id.	»	De Hagen à Steinfort.	Entretien.	100
57	Bettembourg.	175	De Bergem à la frontière lorraine.	Perre ou talus en amont, et élargissement près du pont.	500
58	id.	»	D'Abweiler à la route de Bettembourg-Hollerich (Staadterweg).	Achèvement.	300
59	Differdange.	»	Intérieur de Differdange.	Revers pavés.	500
40	id.	»	id.	Entretien et reconstruction du chemin « l'm Reg ».	400
41	id.	»	De Differdange à Lasauvage.	Redressement du chemin dit « Hattendahl ».	400
42	Dudelange.	175	De Bergem à la frontière lorraine.	Redressement près du cimetière de Dudelange.	1400
45	Esch s'Alz.	»	Intérieur d'Esch.	Pavage et égouts en tuyaux dans la rue Nothomb et l'avenue de la gare.	1200
44	Frisange.	»	Intérieur d'Aspelt.	Revers pavés.	500
45	id.	»	De Hellange à Hagen.	Chaussée.	500
46	id.	»	D'Aspelt au Schlammensteg, le long du chemin de fer.	Entretien.	500
47	Kayl.	»	Intérieur de Tetange.	Reconstruction d'un mur.	400
48	id.	»	Intérieur de Kayl.	Revers pavés.	400
49	Leudelange.	»	Intérieur de Leudelange.	id.	500
50	Mondercange.	175	De Bergem à la frontière lorraine.	Perré au talus en amont et élargissement près du pont.	1000
51	Petange.	»	Intérieur de Petange.	Revers pavés.	500
52	Reckange.	»	Intérieur de Reckange.	id.	500
53	Roeser.	»	Intérieur de Roeser.	Construction du chemin vers le cimetière.	500
54	Rumelange.	»	Intérieur de Rumelange.	Construction et prolongement de la rue Laachergasse.	1500
55	Sanem.	22	De Merl à Belvaux.	Reconstruction de trois dalots entre Belvaux et Soleuvre.	800
56	id.	»	De Sanem à la gare de Differdange.	Fourniture de scories.	300
57	Schifflange.	»	Intérieur de Schifflange.	Tuyaux en fonte et revers.	800
58	id.	»	De Schifflange à la station.	Revers pavés.	500
59	Bertrange.	20	De la route d'Arlon (Tossenber) à celle d'Esch-s.-A. près de Leudelange.	Entretien.	250
60	id.	»	De Bertrange à Merl (Richterweg et Eichels)	id.	500
61	id.	»	De Bertrange à Beaufort.	Chaussée neuve.	500
62	Contern.	7	De Niederauven à la route de Thionville en-deça de Frisange.	Pavage à l'intérieur de Mutfort.	500
63	id.	7	id.	Entretien entre Mutfort et Syren.	500
64	id.	11	De la route de Trèves près du Fetschenhof à Milbach.	Entretien.	500
65	id.	»	De Mutfort à Dalheim.	Chaussée neuve.	200
66	id.	»	Du moulin d'Oetrange à la ferme de Kackert.	Entretien.	200
67	Eich.	»	De Neudorf par Kirchberg à Eich.	Redressement de la rampe du Hasengrund.	1200
68	Hamm.	»	De Hamm à Schleifmühl.	Redressement du chemin dit « Fehlenberg ».	900

69	Hesperange.	206	D'Alzingen à Syren.	Entretien et travaux neufs.	300
70	id.	»	De Fentange a Kreutzhof.	Entretien.	250
71	id.	»	De Hesperange à Gasperich.	Travaux neufs.	300
72	Hollerich.	160	De Hollerich à Schlowenhof.	Remplacement de dix cassis par des dalots en tuyaux de ciment.	1200
73	Niederanven.	»	De Niederanven par Hostert à Eruster.	Entretien et travaux neufs.	400
74	id.	»	De Niederanven a Rodenbourg.	Chaussée neuve près de l'Asseltlach.	450
75	id.	»	De Senningerberg à Walferdange.	Entretien.	250
76	Rollingergrund.	»	De Rollingergrund au Pireberg.	Travaux neufs.	300
77	id.	»	Chemins en général.	Travaux de pavage.	300
78	Sandweiler.	11	De la route de Trèves près du Fetschenhof a Milbach.	Entretien.	500
79	id.	»	Intérieur de Sandweiler.	Travaux de pavage.	500
80	Schuttrange.	15	De Munsbach à Sandweiler.	Travaux neufs.	400
81	id.	»	De Schuttrange à Canach.	id.	250
82	id.	»	De Schrassig à Sandweiler.	id.	250
83	Steinsel.	53	De Walferdange à Niederanven.	Entretien.	250
84	id.	205	De Steinsel à Keispelt.	Terrassements et chaussée.	500
85	id.	»	De Heisdorf à Blaschette.	id.	500
86	Strassen.	34	De Strassen a Rollingergrund.	Travaux neufs.	250
87	id.	»	Intérieur de Strassen.	Travaux de pavage.	250
88	Walferdange.	58	De Bereldange à Heisdorf.	Entretien.	250
89	id.	55	De Walferdange à Niederanven.	Entretien et fourniture de scories	250
90	id.	154	De Bereldange vers la route de Luxembourg-Saëul.	Entretien.	250
91	id.	»	De Walferdange à Donnueldange.	Chaussée neuve.	200
92	Weiler-la-Tour.	7	De Niederanven à la route de Thionville en-deça de Frisange.	Entretien.	200
93	id.	7	id.	Redressement d'une côte entre Hassel et Syren.	200
94	id.	»	De Hassel à Filsdorf.	Entretien.	200
95	id.	»	D'Aspelt au Schlammensleg.	id.	300
96	id.	224	De Weiler à Roeser.	id.	300
97	Berg.	44	De Berg à Niedermertzig.	Chaussée, pavé et entretien.	600
98	Bissen.	39	De Brouch à Ettelbruck.	Entretien.	350
99	id.	43	De Bissen à Nommern.	id.	100
100	id.	»	De Bissen à Feulen.	id.	150
101	Boévange.	39	De Brouch à Ettelbruck.	id.	300
102	id.	41	De Boévange au Grevenknop	Revers pavés.	300
103	id.	»	De Boévange à Buschdorf.	Entretien.	300
104	Fischbach.	48	De Lintgen aux forges de Fischbach.	Entretien et chaussée neuve.	200
105	id.	135	D'Angelsberg à Fischbach par Schoos.	Entretien.	200
106	id.	»	D'Angelsberg à Meysembourg.	id.	100
107	id.	»	De Beringen à Larochette.	Achèvement des travaux.	200
108	Heffingen.	»	De Heffingen à Medernach.	Entretien.	200
109	id.	»	De Heffingen à Reuland.	id.	200
110	id.	»	De Reuland à Godbrange.	id.	200
111	id.	»	De Heffingen à la route de Larochette-Dommeldange.	Redressement du Mühlenweg.	500

112	Larochette.	47	De Nommern à Blaschette.	Entretien.	200
113	id.	172	De la route de Larochette-Mersch à celle de Cruchten-Diekirch.	Entretien entre Eichelbour et Larochette.	200
114	id.	»	D'Ernzen à Angelsberg.	Chaussée neuve.	250
115	Lintgen.	48	De Lintgen aux forges de Fischbach.	Entretien.	300
116	id.	»	De Prettingen à Hunsdorf.	id.	200
117	id.	»	De Gosseldange à Mersch.	id.	300
118	Lorentzweiler.	47	De Nommern à Blaschette.	id.	200
119	id.	52	De Lorentzweiler à Hunsdorf.	id.	200
120	id.	152	De Blaschette à la côte de Dommeldange.	id.	200
121	id.	»	De Hunsdorf à Prettingen.	id.	200
122	id.	»	De Helmdange à la côte.	id.	200
123	Mersch.	135	De Reckingen à Septfontaines.	id.	300
124	id.	»	De Reckingen à Finsterthal.	Terrassements et chaussée neuve	200
125	id.	»	De Prettingen au Rost.	id.	200
126	id.	»	De Rollingen à Schoos.	Chaussée neuve.	200
127	Nommern.	45	De Bissen à Nommern.	Entretien.	250
128	id.	»	De Cruchten à Angelsberg.	Chaussée neuve.	250
129	id.	»	Traversée de Schronndweiler.	Construction d'un dalot.	250
130	id.	»	De Nommern à Eichelbour.	Mise en état.	250
131	Tuntingen.	36	De Kellen à Brouch.	Entretien.	100
132	id.	135	De Reckingen à Septfontaines.	id.	300
133	id.	»	Traversée de Hollenfels.	Chaussée neuve.	200

District de Diekirch.

134	Asselborn.	84	D'Asselborn à Clervaux.	Pierraille entre Asselborn et Boxhorn.	200
135	id.	»	De Sassel à Troisvierges.	Terrassements.	200
136	id.	»	De Bivisch à la station de Troisvierges.	Chaussée.	200
137	id.	»	De Stockem à la route.	Pierraille.	200
138	id.	»	D'Asselborn à Weiler.	Chaussée près de Demeschbach.	200
139	id.	»	De Rumlange à la route.	Chaussée.	200
140	Basbellain.	»	De Troisvierges à Sassel.	id.	200
141	id.	»	De Hautbellain à Gouvy.	id.	400
142	id.	»	De Basbellain à Troisvierges.	Pierraille.	200
143	id.	»	De Huldange à la route.	Chaussée.	300
144	id.	»	De Drinklange à Binsfeld.	id.	100
145	id.	»	De Wilverdange à Holler.	id.	200
146	Boevange.	85	De Clervaux à la frontière belge au-delà de Troine.	Pierraille entre Wenerange et Troine.	500
147	id.	89	De Stockem au chemin de Clervaux-Wiltz près d'Erpeldange.	Chaussée entre Boevange et Knaphoscheid.	200
148	id.	»	De Lullange à Knaphoscheid.	Chaussée.	200
149	id.	»	De Troine à Hoffelt.	id.	300
150	Clervaux.	212	De Grindhausen à la route de l'État près de la chapelle de St. Hubert à Clervaux.	Pierraille entre Urspelt et Clervaux.	200
151	id.	»	De Weicherdange par Mecher à Clervaux.	Ouverture à neuf et construction d'un pont à Mecher.	1000
152	id.	»	De Weichordange à Knaphoscheid.	Terrassements.	300

153	Constum.	»	De Constum à Lellingen.	Pierraille.	300
154	id.	»	De Holstum à la station de Kautenbach.	Chaussée au Wolfsberg.	300
155	id.	»	De Holstum à Wilwerwiltz.	Chaussée.	300
156	Hachiville.	210	De Troisvierges à la frontière belge vers Houffalize.	id. à Hachiville.	400
157	id.	»	De Hoffelt à Troine.	Chaussée.	400
158	id.	»	De Weiler à Demeschbach.	id.	200
159	Heinerscheid.	»	De Fischbach à Hupperdange.	id. en deçà et en delà de Grinthausen.	600
160	id.	»	Intérieur de Heinerscheid.	Redressement de la Hoigass.	300
161	id.	»	De Lieler à la route.	Entretien.	200
162	id.	»	De Kalborn à la route.	id.	100
163	Hosingen.	»	De Vianden à Eisenbach.	Mise en état.	300
164	id.	»	D'Obereisenbach à Hosingen.	Reconstruction d'un mur de soutènement à Obereisenbach et redressement sur la hauteur.	600
165	id.	»	De Hosingen à Dasbourg.	Pierraille.	300
166	id.	»	De Bockoltz à Siebenaler.	Terrassements.	200
167	id.	»	De Walhausen à la route.	Chaussée.	300
168	id.	»	De Dorscheid à Munshausen.	Parachèvement.	500
169	Munshausen.	»	De Marnach à Wilwerwiltz.	Pierraille.	400
170	id.	»	De Roder à l'Our.	Terrassements.	300
171	id.	»	De Siebenaler à Pintsch.	Chaussée et mur de soutènement.	400
172	Weiswampach.	»	De Binsfeld à la station de Wilwerdange.	Chaussée.	400
173	id.	»	De Binsfeld à la route de Stavelot et à Lieler.	Redressement.	500
174	id.	»	De Weiler à Weiswampach.	Chaussec.	200
175	id.	»	De Weiswampach à la route de Stavelot.	Entretien.	300
176	Bastendorf.	120	De la route de Vianden près de la Bles à la route de Stavelot en-deçà de Hosingen.	Empierrement entre Bastendorf et Brandenburg.	700
177	id.	»	De Brandenburg à Gralingen.	Entretien.	400
178	Bettendorf.	»	Intérieur de Bettendorf.	Empierrement.	400
179	id.	»	De Gilsdorf aux carrières.	Empierrement et terrassements.	600
180	id.	»	De Keuwelbach à Bettendorf.	id.	300
181	id.	»	Ponts de Bettendorf et de Mœstroff.	Réparations.	400
182	Bourscheid.	114	De Bourscheid à Ettelbruck.	Empierrement.	400
183	id.	209	De Goebelsmühl à Bourscheid.	id.	400
184	id.	»	De Lipperscheid à la route de Michelau.	id.	400
185	id.	»	Intérieur de Michelau.	id.	300
186	Diekirch.	»	Intérieur de Diekirch.	Pavage.	1000
187	Ermsdorf.	117	De Diekirch à Christnach.	Rechargement.	500
188	id.	»	De Stegen à Ettelbruck.	id. entre Folkendange et la route de Grevenmacher.	600
189	Erpeldange.	»	D'Erpeldange à Michelau.	Elargissement au lieu dit « Mühlenleiten ».	600
190	id.	»	Intérieur d'Ingeldorf.	Empierrement.	300
191	Ettelbruck.	112	De Berg à Niedermertzig.	id.	300
192	id.	»	Intérieur d'Ettelbruck.	Pavage.	500
193	Feulen.	»	De Niederfeulen à Welscheid.	Terrassements et empierrement.	700
194	id.	»	D'Oberfeulen à Berg.	Empierrement.	300
195	Hoscheid.	176	De Kautenbach à la frontière prussienne.	Terrassements.	400

196	Hoscheid.	308	De Gorbelsmühl à la route de Stavelot.	Terrassements et empierrement.	300
197	Medernach.	»	De Hellingen par Kitzenbour à Eppeldorf.	Empierrement.	600
198	id.	»	Du chemin de Medernach-Freckeisen à celui de Diekirch-Christnach près de Pletschette.	Rechargement.	400
199	Merzig.	112	De Merzig à Berg.	Entretien.	300
200	id.	»	De Merzig à Lotterbach.	id.	300
201	id.	»	Intérieur d'Obermerzig.	Empierrement.	400
202	Reisdorf.	119	De Diekirch à Wallendorf.	Rechargement entre Kleinreisdorf et Wallendorf.	400
203	id.	221	De Reisdorf à Beaufort.	Rechargement.	600
204	Schieren.	»	De Schieren à Schindweiler.	id.	600
205	Arsdorf.	»	De Bilsdorf à la route de Martelange.	Chaussée.	500
206	id.	»	D'Arsdorf à Marnach.	Pierraille.	600
207	id.	»	Intérieur d'Arsdorf au moulin Lœvsmühl.	Entretien.	500
208	Beckerich.	»	De Redange à Elvange.	Pierraille entre Elvange et Niederpallen.	300
209	id.	»	De Huttange à Hovelange.	Chaussée.	300
210	id.	»	D'Oberpallen à Tontelange.	id.	600
211	Bettborn.	»	De Pratz à Eschette.	Terrassements et chaussée.	600
212	id.	»	Intérieur de Reimberg.	Chaussée.	500
213	Bigonville.	»	De Bigonville à la station.	id.	1000
214	Ell.	91	De Derenbach à Altert.	Chaussée entre Roodt et Rambrouch.	300
215	id.	»	De Petit-Nobressart à Roodt.	Construction d'un pont.	600
216	id.	»	D'Ell à Roodt.	Chaussée.	400
217	Folschette.	91	De Derenbach à Altert.	Pierraille entre Rambrouch et Roodt.	300
218	id.	»	D'Eschette à la route de Grevels.	Chaussée.	300
219	id.	»	Intérieur de Folschette.	Pierraille.	200
220	id.	»	Chemin dit « in der Höhl ».	Chaussée.	300
221	Grosbous.	»	De Grosbous à Dellen.	id.	400
222	id.	»	De Dellen à Merscheid.	id.	500
223	Perlé.	»	De Holtz à Flatzbour.	Redressement près de la station.	500
224	id.	»	Intérieur de Perlé.	Mise en état.	400
225	id.	»	De Perlé à la route de Rambrouch.	Pierraille.	400
226	Redange.	104	De Redange par Nordange à Elvange.	id.	550
227	id.	»	De Lannen à Roodt.	Construction de revers bruts.	350
228	id.	»	Intérieur de Nagem.	Elargissement.	600
229	Seul.	104	D'Ell par Elmen et Calmus à Sœul.	Pierraille.	600
230	id.	»	Intérieur de Kapweiler.	Mise en état près de la maison Bios.	200
231	id.	»	Intérieur de Schwebach.	Mise en état.	300
232	Useldange.	102	D'Useldange à Ettelbruck.	Chaussée entre Useldange et Vichten.	1000
233	id.	»	De Schandel à Vichten.	Chaussée.	300
234	Vichten.	102	D'Useldange par Vichten à Ettelbruck.	Pierraille.	400
235	id.	»	De Vichten à Boevange.	Chaussée.	800
236	Wahl.	97	D'Arsdorf à la route de Diekirch en-deçà de Rost.	Pierraille entre Grevels et Arsdorf.	300
237	id.	»	De Grevels à Kuborn.	Chaussée.	500

238	Wahl.	»	De Wahl à la route de Grevels.	Pierraille.	400
239	id.	»	De Wahl à Heispelt.	Empierrement.	200
240	id.	»	De Wahl à Buschrodt.	Chaussée.	200
241	Alscheid.	94	De Wiltz par Kautenbach à Constum.	Empierrement entre Kautenbach et Constum.	200
242	id.	175	De Wiltz à Constum par Merkols et Alscheid.	Empierrement entre Merkols et Alscheid.	200
243	id.	»	D'Alscheid à Kautenbach.	Chaussée.	200
244	id.	»	De Merkols à Eschweiler.	Terrassements.	400
245	Boulaide.	91	De Derenbach à Attert.	Entretien et dalot entre Harlange et Boulaide.	600
246	id.	»	De Baschleiden au poteau.	Entretien.	150
247	id.	»	De Surré à Boulaide.	Chaussée.	300
248	id.	»	De Surré à Harlange.	id.	300
249	id.	»	De Surré à la frontière belge vers Tintange.	Entretien.	300
250	Esch s/S.	158	De Ravigne par Lultzhausen et Esch.	Redressement et empierrement entre Esch et Lultzhausen.	300
251	id.	158	id.	Redressement et empierrement entre Esch et Bavigne.	400
252	id.	»	D'Esch-sur-Sûre au tunnel.	Réparations au pont sur la Sûre.	200
253	id.	»	D'Esch-sur-Sûre à Eschdorf.	Mise en état.	300
254	id.	»	D'Esch-sur-Sûre à Kaundorf.	id.	300
255	Eschweiler.	»	D'Eschweiler à Wiltz.	Empierrement.	400
256	id.	»	De Selscheid à Knaphoscheid.	id.	300
257	id.	»	De Kleinhoscheid par Knaphoscheid à Wiltz.	Empierrement et réparations au pont de la Kierel.	400
258	id.	»	De la Kierel par Plackigley à Drauffeld et Clervaux.	Réparations au pontceau.	150
259	Goesdorf.	94	De Wiltz à Constum par Kautenbach.	Empierrement entre Nocher et Kautenbach.	300
260	id.	»	De Bockoltz à Masseler.	Redressement.	300
261	id.	»	De Goesdorf par Bockoltz à Gœbelsmühl.	Entretien.	200
262	id.	»	De Dahl à Nocher.	Chaussée.	300
263	id.	»	Intérieur de Dahl.	Construction d'un mur de soutènement.	600
264	id.	»	De Ringeler Hof à Bockoltz.	Mise en état.	300
265	Harlange.	91	De Derenbach à Attert.	Entretien et construction d'aqueducs à Harlange et Tarchamps.	1000
266	Heiderscheid.	177	D'Eschdorf à la rencontre du chemin d'Esch à Bavigne.	Empierrement et réparations au pontceau de Grundmühle.	400
267	id.	»	D'Eschdorf à Merscheid.	Entretien.	200
268	id.	»	De Heiderscheid à Heiderscheidergrund.	Empierrement.	400
269	id.	»	De Heiderscheid à Tadler.	id.	200
270	id.	»	De Ringel au pont de Tadler.	id.	300
271	Mecher.	158	D'Esch-s.-S. par Lultzhausen à Bavigne.	Réparations au pontceau de Bœwenerbach.	100
272	id.	»	De Nothum à Kaundorf.	Entretien.	400
273	id.	»	De Liefrange à Mecher.	Chaussée.	200
274	id.	»	De Mecher à Nothum.	Empierrement.	200
275	id.	»	De Mecher à Bavigne.	Chaussée.	200
276	id.	»	De Liefrange à Kaundorf.	Terrassements et chaussée.	600

277	Mecher.	»	De Ljefrange à la route de Davigne.	Chaussée.	300
278	Neunhausen.	158	De Davigne par Lultzhausen à Esch-s.-S.	Rejointolement du pont sur la Sûre.	200
279	id.	158	id.	Chaussée entre Lultzhausen et Esch.	200
280	id.	»	De Neunhausen à Lultzhausen.	Chaussée.	200
281	id.	»	De Neunhausen par Grundmühl au chemin d'Esch à Lultzhausen.	Terrassements.	200
282	id.	»	De Bourgfried à Insenborn.	Entretien.	200
283	id.	»	Intérieur d'Insenborn.	id.	200
284	Oberwampach.	178	Du chemin de Derenbach-Attert à la route du Nord.	Empierrement entre Oberwampach et Niederwampach.	200
285	id.	»	De Niederwampach à la station.	Entretien.	500
286	id.	»	De Brachtenbach par Derenbach à la route du Nord.	Terrassements et empierrement.	500
287	id.	»	De Derenbach à Oberwampach et Schimpach.	Empierrement.	500
288	Wiltz.	90	De Wiltz à la route de Bastogne près de Trentel.	Entretien.	600
289	id.	»	De Wiltz à Gosdorf.	id.	600
290	Wilwerwiltz.	149	De Clervaux au chemin de Wiltz à Hosingen, rive gauche de la Clerf.	Chaussée.	500
291	id.	»	De Lellingen à la route de Stavelot.	Terrassements et empierrement.	500
292	id.	»	De Knaphoscheid par Enscherange à la route de Wilwerwiltz.	id.	200
293	id.	»	De Merckols à la station de Wilwerwiltz.	Chaussée.	200
294	id.	»	De Wilwerwiltz à Wiltz (Kierelsweg).	Entretien.	300
295	Winseler.	91	De Derenbach à Attert.	Entretien entre Doncols et Schleif.	500
296	id.	»	De Winseler à Doncols et à Wiltz.	Entretien.	400
297	id.	»	De Grümelscheid à Noertrange.	Empierrement.	600
298	Fouhren.	»	De Fouhren à Hoesdorf.	Terrassements et empierrement.	1000
299	Putscheid.	176	De Kautenbach à la frontière prussienne.	Chaussée entre Merscheid et Weiler.	600
300	id.	»	De Bivels au chemin de Vianden à la route de Hosingen.	Chaussée.	600
301	id.	»	De Weiler à la route de Hosingen.	Entretien.	500
302	Vianden.	»	Intérieur de Vianden.	Pavage.	1500

District de Grevenmacher.

303	Beaufort.	»	De Beaufort à Dillingen.	Travaux neufs.	550
304	id.	»	De Beaufort à Ermsdorf.	id.	550
305	Bech.	60	De Berdorf à Boudler.	Nouvel empierrement entre le moulin et le chemin repris de Boudler à Michelshof.	250
306	id.	62	De Breidweiler à Mœrsdorf.	Travaux neufs et exhaussement dans le Rodenbach entre Bech et Altrier.	400
307	id.	65	D'Ollingen à Zittig.	Travaux neufs à Hemstal entre les maisons Hoss et Schuller.	400
308	id.	»	De Geiershof à Berbourg.	Entretien.	400
309	Berdorf.	»	De Berdorf à Kalkesbach.	Terrassements et empierrement.	450

310	Berdorf.	»	De Berdorf à Echternach par Posselt.	Terrassements et empierrement.	400
311	Consdorf.	»	De Consdorf à Echternach par Leiwerdelt.	Élargissement à Scheidgen.	400
312	id.	»	De Colbette à Paschent.	Travaux neufs.	600
313	Echternach.	»	D'Echternach à Kalkeslach, par Roswinckel.	id.	300
314	id.	»	D'Echternach à Melickshof par le Bron.	Continuation des travaux.	500
315	Mompach.	62	De Braidweiler à Mersdorf.	Mise en état en aval de Givertich.	400
316	id.	62	id.	Élargissement à Mersdorf près de l'ancienne maison Stein.	120
317	id.	157	D'Echternach à Grevenmacher.	Mise en état.	250
318	Rosport.	»	D'Oswweiler à Rosport.	Mise en état et redressement.	400
319	id.	»	Intérieur de Rosport.	Mise en état.	400
320	id.	»	De Steinheim à Oswweiler.	Entretien.	300
321	id.	»	D'Oswweiler à Geiershof et Bech.	id.	200
322	Waldbillig.	59	De Christnach à Beaufort.	id.	300
323	id.	»	De Haller à Harthof.	Mise en état.	300
324	id.	»	De Haller à Kelleschhof.	id.	300
325	Mertert.	»	De Mertert à Herborn.	Travaux au lieu dit «Grauholz».	600
326	id.	»	De Wasserbillig à Mersdorf.	Entretien.	400
327	Bous.	73	De Stadtbredimus à Hassel.	Entretien entre Bous et Stadtbredimus.	250
328	id.	»	Intérieur d'Erpeldange, et d'Erpeldange à la route des Trois Cantons.	Mise en état et réparations.	300
329	Burmerange.	»	D'Elvange à Emerange.	Travaux neufs.	1500
330	Dalheim.	75	De Stadtbredimus à Hassel.	Redressement et élargissement entre Gondelange et Dalheim.	1000
331	Lenningen.	72	De Flaxweiler à Waldbredimus.	Parapet le long du ruisseau et mur de soutènement à l'entrée de Canach.	530
332	Mondorf-les-Bains.	»	Intérieur d'Altviies.	Construction du pont sur l'Albach.	1100
333	Remerschen.	76	De Remerschen à Altzingen.	Mise en état et entretien à l'intérieur de Remerschen.	350
334	Stadtbredimus.	75	De Stadtbredimus à Hassel.	Pavage à l'intérieur de Stadtbredimus.	800
335	Waldbredimus.	»	Ancien chemin de Waldbredimus par Rolling à Bous.	Reconstruction d'un pontceau ou raccords avec le nouveau chemin de Waldbredimus à la route.	400
336	id.	»	Nouveau chemin de Roodt à Eilerey.	Chaussée.	300
337	Wellenstein.	»	De Remich par Bech et Wellenstein à Mondorf.	Mise en état.	400

Arrêté du 15 mai 1894, concernant la répartition des subsides ordinaires pour chemins vicinaux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu la loi du 25 décembre 1893, concernant le budget de l'État pour l'exercice 1894, et l'arrêté grand-ducal du même jour, qui en règle l'exécution ;

Beſchluß vom 15. Mai 1894, betreffend die Vertheilung der gewöhnlichen Subsidien für Gemeindegewege.

Der General-Director des Innern ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 25. Dezember 1893, über das Staatsbudget des Jahres 1894, und des Großherz. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les subsides ordinaires indiqués au relevé ci-après, montant ensemble à la somme de 12,600 francs, sont accordés aux communes ci-après dénommées dans l'intérêt de la construction et de la réparation de leurs chemins vicinaux ou de raccordements avec les chemins de fer.

Ces subsides sont imputables sur l'art. 104 du budget des dépenses de 1894.

Art. 2. Les mandats de paiement des subsides accordés ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande et sur une attestation des agents de l'administration des travaux publics de leur ressort par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidiés sont exécutés ou qu'au moins ils ont été adjugés ou relaissés en régie.

Il ne sera dérogé à cette disposition que par exception et pour autant seulement qu'il sera démontré que par des motifs plausibles les travaux subsidiés n'ont pu être ni adjugés, ni relaissés.

Art. 3. Les demandes et certificats dont s'agit à l'art. 2 seront adressés à la direction générale de l'intérieur, par l'intermédiaire de MM. les commissaires de district.

Luxembourg, le 15 mai 1894.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Beschließt :

Art. 1. Die in nachstehendem Verzeichnisse erwähnten ordentlichen Subsidien, im Gesamtbetrage von 12,600 Franken, sind nachbenannten Gemeinden zum Bau und Unterhalt ihrer Gemeindefwege oder zu Verbindungen mit den Eisenbahnen bewilligt.

Diese Subsidien sind auf Art. 104 des Ausgabenbudgets von 1894 zu verrechnen.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subsidien werden den Gemeindeverwaltungen erst auf ihr desfalliges Gesuch und nach Eingabe einer Bescheinigung der betreffenden Wegebeamten, wodurch letztere unter eigener Verantwortung darthun, daß die subsidirten Arbeiten entweder vollendet, oder zum wenigsten versteigert bezw. auf dem Wege der Regie verdinggabt sind, ausgehändigt werden.

Von dieser Maßregel wird nur ausnahmsweise Abstand genommen, und zwar dann, wenn bewiesen werden kann, daß aus triftigen Gründen die subsidirten Arbeiten noch nicht versteigert oder in Verding gegeben werden konnten.

Art. 3. Die in Art. 2 erwähnten Gesuche und Bescheinigungen sind der General-Direction des Innern durch Vermittelung der H. Districtscommissäre zu übersenden.

Luxemburg, den 15. Mai 1894.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Relevé des subsides ordinaires pour chemins, accordés par arrêté du 15 mai 1894.

N ^o d'ordre	NOMS des communes.	N ^o des chemins	1. Désignation des chemins.	Affectation des subsides.	Subsidia accordés fr.
1	Betzdorf.	65	D'Olingen à Zittig.	Mise en état entre Olingen et Eschweiler.	200
2	id.	»	De Roodt par Engelshof à Gonderange.	Mise en état et raccordement avec le chemin vers Olingen.	1000

3	Biver.	65	De Biver à Manternach.	Redressement près de l'usine de Wecker.	1000
4	id.	»	De Biver à Boudler.	Entretien.	200
5	id.	»	De Breinert à la ferme de Weydig.	id.	200
6	Flaxweiler.	220	De Gostingen à Oberdonven.	Redressement et élargissement.	1000
7	id.	»	De Flaxweiler à Grevenmacher.	Continuation des travaux.	500
8	id.	»	Intérieur de Niederdonven, chemin reliant le chemin de Grevenmacher à Mondorf avec le chemin d'Oberdonven par Niederdonven vers Beisenacker.	Mise en état.	500
9	Grevenmacher.	»	De Grevenmacher à Flaxweiler.	Continuation des travaux.	2000
10	Junglinster.	»	Intérieur de Junglinster.	Reconstruction du pontceau.	500
11	id.	»	De Junglinster à Allinster.	Travaux neufs.	500
12	id.	»	De Junglinster à Olingen.	Redressement de la côte de Junglinster.	500
13	Manternach.	158	De Berbourg à Mompach.	Empierrement entre Lellig et Berbourg.	400
14	id.	»	De Manternach à Lellig.	Redressement et travaux neufs.	1000
15	Rodenbourg.	»	De Rodenbourg à Eschweiler.	Travaux neufs.	1500
16	Wormeldange.	221	De Niederdonven à la route de Wormeldange-Lorentzweiler par Beisenacker.	id.	1500
17	id.	»	De Machtum à Niederdonven.	Entretien.	500

Verzeichniß der im Großherzogthum Luxemburg im Jahre 1895 stattfindenden Jahrmärkte und Messen.

Abkürzungen: K. Krammarkt. — V. Viehmarkt. — KV. Kram- und Viehmarkt. — GetrKV. Getreide-, Kram- und Viehmarkt. — P. Pferdemarkt. — W. Wollstoffmarkt.

Ortschaft.	Distrikt.	
Bettborn	Diekirch	4. Februar KV. 15. April KV. 15. Juli KV. 9. September KV.
Bissen	Luxemburg	10. Juni KV.
Bous	Grevenmacher	1. Juli K.
Clorf	Diekirch	1. April KV. 19. August KV. 23. September KV. 28. Oktober KV. 27. Dezember KV.
Diekirch	Diekirch	12. Februar KV. 19. März KV. 18. Juni KV. 15. August KV. 15. Oktober KV. 17. Dezember KV.
Düdelingen	Luxemburg	4. April KV.
Ehternach	Grevenmacher	9. Januar V. 13. Februar V. 15. März V. 10. April V. 8. Mai V. 3. Juni (4 Tage) K. 12. Juni V. 10. Juli V. 14. August V. 11. September V. 9. Oktober V. 13. November V. 11. Dezember V.
Esch a. d. Alzette	Luxemburg	19. Februar KV. 2. April V. 4. Juni KV. 1. August KV. 15. Oktober KV.
Esch a. d. Sauer	Diekirch	16. März KV. 3. Juni KV. 27. August KV. 27. November KV.
Ettelbrück	Diekirch	1. Januar GetrKV. 15. Januar Pf. 5. Februar GetrKV. 5. März GetrKV. 2. April GetrKV. 7. Mai GetrKV. 4. Juni GetrKV. 2. Juli GetrKV. 6. August GetrKV. 3. September GetrKV. 1. Oktober GetrKV. 5. November GetrKV. 3. Dezember GetrKV.
Fels	Luxemburg	19. Februar KV. 15. April KV. 1. August KV. 26. September KV. 31. Oktober KV.
Gösdorf	Diekirch	6. Mai K. 7. September K.
Grevenmacher	Grevenmacher	4. Februar V. 1. April V. 13. Mai V. 3. Juni V. 1. Juli V. 5. August V. 7. Oktober V. 4. November V.
Heiderscheid	Diekirch	5. August KV.
Heinerscheid	Diekirch	6. Mai KV. 24. Juni KV. 26. August KV. 11. November KV.
Helpert (Hövingen)	Luxemburg	6. Mai KV.
Höfingen	Diekirch	4. März KV. 3. Juni KV. 7. Oktober KV. 2. Dezember KV.
Kehlen	Luxemburg	18. April KV.
Lintgen	Luxemburg	11. März KV. 22. April KV.
Luxemburg	Luxemburg	14. Januar V. 27. Februar V. 11. März V. 28. März (2 Tage) Lebermarkt. 8. April V. 13. Mai V. 10. Juni VV. 8. Juli VV. 12. August V. 22. August (2 Tage) Leberm. 24. August GetrKV. (Barthol.) 24. August (14 Tage) Schöbermesse. 2. September GetrKV. 14. Oktober V. 11. November V. 9. Dezember V.
Margberg (Führen)	Diekirch	29. April K.
Merfisch	Luxemburg	25. Februar KV. 25. März KV. 23. April V. 3. Juni KV. 22. Juli KV. 16. September KV. 21. Oktober KV.
Sab Mondorf	Grevenmacher	3. Juni KV. 30. September KV.
Munshausen	Diekirch	4. November KV.
Niederkerfchen	Luxemburg	26. März KV. 8. Oktober KV.
Oberbesslingen	Diekirch	30. September KV.
Pellingen	Luxemburg	25. Juni KV.

Rambruch	Diefkirch	8. April KB. 8. Juli KB. 14. Oktober KB.
Nedingen	Diefkirch	27. Februar KB. 27. März KB. 29. Mai KB. 31. Juli KB. 30. Oktober KB. 26. Dezember KB.
Kemich	Grevenmacher	18. Februar KB. 18. März KB. 6. Mai KB. 24. Juni KB. 19. August KB. 16. September KB. 14. November KB. 16. Dezember KB.
Kindschleiden	Diefkirch	4. November KB.
Koodt (Wepdorf)	Grevenmacher	13. September KB.
Säul	Diefkirch	15. April KB. 30. September KB.
Uffingen	Diefkirch	4. Februar KB. 19. März KB. 25. April KB. 13. Mai KB. 10. Juni KB. 2. August KB. 2. September KB. 30. No- vember KB.
Blanden	Diefkirch	7. März KB. 4. April KB. 5. September KB. 7. November KB.
Wasserbillig	Grevenmacher	9. September KB.
Weiswampach	Diefkirch	13. März KB. 5. Juni KB. 21. August KB. 16. Oktober KB.
Wellenstein	Grevenmacher	29. Juli K.
Wiltz	Diefkirch	29. Januar KB. 26. Februar KB. 26. März KB. 30. April KB. 28. Mai KB. 25. Juni KB. 30. Juli KB. 27. August KB. 24. September KB. 29. Oktober KB. 28. November KB. 26. Dezember KB.
Windhof (Körich)	Luxemburg	1. April B. 25. Juni B. 29. August B.
Wormelbungen	Grevenmacher	15. April B.
Zolver	Luxemburg	4. März KB. 7. Oktober KB.

Januar	1. Ettelbrück. 9. Echternach. 14. Luxemburg. 29. Wiltz.
Februar	4. Bettborn. 4. Grevenmacher. 4. Uffingen. 5. Ettelbrück. 12. Diefkirch. 13. Echternach. 18. Kemich. 19. Esch a. d. N. 19. Fels. 25. Meresch. 26. Wiltz. 27. Luxemburg. 27. Nedingen.
März	4. Hofingen. 4. Zolver. 5. Ettelbrück. 7. Blanden. 11. Bintgen. 11. Luxemburg. 13. Echternach. 13. Weiswampach. 16. Esch an der Sauer. 18. Kemich. 19. Diefkirch. 19. Uffingen. 23. Meresch. 26. Niederkerschen. 26. Wiltz. 27. Nedingen. 28. Luxemburg. (2 Tage) Hebern.
April	1. Clerf. 1. Grevenmacher. 1. Windhof. 2. Esch an der Mzette. 2. Ettelbrück. 4. Dädelin- gen. 4. Blanden. 8. Luxemburg. 8. Rambruch. 10. Echternach. 15. Bettborn. 15. Fels. 15. Säul. 15. Wormelbungen. 18. Rehlen. 22. Bintgen. 23. Meresch. 25. Uffin- gen. 29. Marzberg. 30. Wiltz.
Mai	6. Gösborn. 6. Heinerscheid. 6. Hespert. 6. Kemich. 7. Ettelbrück. 8. Echternach. 13. Grevenmacher. 13. Luxemburg. 13. Uffingen. 23. Wiltz. 29. Nedingen.
Juni	3. Bad Mondorf. 3. Echternach (4 Tage K.) 3. Esch an der Sauer. 3. Grevenmacher. 3. Hofingen. 3. Meresch. 4. Esch an der Mzette. 4. Ettelbrück. 5. Weiswampach. 10. Bissen. 10. Luxemburg. 10. Uffingen. 12. Echternach. 18. Diefkirch. 24. Heinerscheid. 24. Kemich. 25. Pellingen. 25. Wiltz. 25. Windhof.
Juli	1. Hous. 1. Grevenmacher. 2. Ettelbrück. 8. Luxemburg. 8. Rambruch. 10. Echternach. 15. Bettborn. 23. Meresch. 29. Wellenstein. 30. Wiltz. 31. Nedingen.
August	1. Esch an der Mzette. 1. Fels. 2. Uffingen. 5. Grevenmacher. 5. Heiderscheid. 6. Ettel- brück. 12. Luxemburg. 13. Diefkirch. 14. Echternach. 19. Clerf. 19. Kemich. 21. Weiswampach. 22. Luxemburg (2 Tage Hebermarkt). 24. Luxemburg (Bartholomeusm.) 24. Luxemburg (14 Tage Schöbermesse). 26. Heinerscheid. 27. Esch an der Sauer. 27. Wiltz. 29. Windhof.

September	2. Luxemburg. 2. Wiflingen. 3. Ettelbrück. 5. Vianden. 7. Gëssdorf. 9. Bettborn. 9. Wasserbillig. 11. Echternach. 13. Koocht. 16. Merfch. 16. Remich. 23. Clerf. 24. Wiltz. 26. Fels. 30. Bad-Mondorf. 30. Oberbesslingen. 30. Säul.
October	1. Ettelbrück. 7. Grevenmacher. 7. Hofingen. 7. Josver. 8. Niederkerfchen. 9. Echternach. 14. Luxemburg. 14. Rambrück. 15. Diekirch. 15. Esch an der Mzette. 16. Weiswampach. 21. Merfch. 23. Clerf. 29. Wiltz. 30. Redingen. 31. Peflen.
November	4. Grevenmacher. 4. Munschausen. 4. Rindschleiden. 5. Ettelbrück. 7. Vianden. 11. Heinerscheid. 11. Luxemburg. 13. Echternach. 14. Remich. 26. Wiltz. 27. Esch an der Sauer. 30. Wiflingen.
December	2. Hofingen. 3. Ettelbrück. 9. Luxemburg. 11. Echternach. 16. Remich. 17. Dübelingen. 26. Redingen. 26. Wiltz. 27. Clerf.

Arrêté du 19 mai 1894, concernant la police sanitaire du bétail.

LE GOUVERNEMENT EN CONSEIL :

Vu la loi du 5 octobre 1870, sur les épi-zooties ;

Considérant que par disposition du 3 février 1894, le ministre de l'agriculture du Royaume de Prusse a défendu l'importation en Prusse des bêtes à cornes, moutons, chèvres et porcs par la frontière du Grand-Duché de Luxembourg et de la Belgique ;

Vu l'avis de la Commission d'agriculture du 11 mai courant ;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'entrée dans le Grand-Duché des porcs provenant de la Belgique et des Pays-Bas est interdite jusqu'à disposition ultérieure. La défense dont s'agit s'étend au transit.

Art. 2. Les infractions au présent arrêté sont punies des peines prévues par la loi du 5 octobre 1870.

Art. 3. Le présent arrêté sera obligatoire le lendemain de sa publication au *Mémorial*.

Luxembourg, le 19 mai 1894.

Les membres du Gouvernement :

EYSCHEN, KIRPACH, MONGENAST.

Beschluß vom 19. Mai 1894, die Gesundheits-polizei des Viehes betreffend.

Die Regierung im Conseil;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 5. October 1870, über die Viehseuchen ;

In Anbetracht, daß der königlich-preussische Hr. Minister für Landwirtschaft durch Verfügung vom 3. Februar letzthin die Einfuhr von Hornvieh, von Schafen, Schweinen und Ziegen aus Luxemburg und Belgien untersagt hat ;

Gesehen den Antrag der Ackerbaucommission vom 11. Mai 1894 ;

Beschließt :

Art. 1. Die Einfuhr von Schweinen aus Belgien und Holland ins Großherzogthum Luxemburg ist bis auf Weiteres untersagt. Dieses Verbot erstreckt sich auf die Durchfuhr.

Art. 2. Zuwiderhandlungen gegen diesen Beschluß werden mit den durch das Gesetz vom 5. October 1870 vorgesehenen Strafen belegt.

Art. 3. Gegenwärtiger Beschluß tritt am Tage nach seiner Veröffentlichung im „Mémorial“ in Kraft.

Luxemburg, den 19. Mai 1894.

Die Regierungsmitglieder :

Eyschen, Kirpach, Mongenast.